

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2019 QCCTQ 3522
DATE DE LA DÉCISION : 20191217
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 671803
PERSONNE DÉSIGNÉE : Sébastien Simard

Personne(s) visée(s) :

LES ENTREPRISES BOISVERT

NIR : R-590646-7

Demandeur

EXCAVATION JACQUES PAQUETTE ET FILS INC.

Intervenant(e)

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de LES ENTREPRISES BOISVERT.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après:

MARQUE : ANDER
ANNÉE : 2009
NUMÉRO DE SÉRIE : 4YNGN23249C056908

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : EXCAVATION JACQUES PAQUETTE ET FILS
INC.

Sébastien Simard
Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01.

² RLRQ c. P-30.3.